



N° 2026-0009/PF/CAB/AFM

Ouagadougou, le 18 mars 2026

## COMMUNIQUE

Suite au **Communiqué** N°2026-0008/PF/CAB/AFM du 14 mars 2026 portant admissibilité au recrutement de **huit cent cinquante-huit (858)** agents au profit de l'**Agence Faso Mèbo** ; les candidats admissibles et retardataires sont informés qu'il leur est accordé, à titre exceptionnel, un délai supplémentaire.

A cet effet, tous les candidats retardataires dont la liste figure en annexe sont priés de se rassembler le **Jeudi 19 mars 2026 à 16H00mm, délai de rigueur** au monument des martyrs pour rejoindre le centre d'examen. L'entretien oral, les examens écrits et les épreuves pratiques d'admission se dérouleront dans le centre unique de Ouagadougou. Passé ce délai, les intéressés seront **déclarés défaillants et remplacés**, sans autre forme de préavis.

### NOTA BENE :

1. Les délais sont de rigueur ; tout retard sera considéré comme préjudiciable ;
2. Se munir de son dossier de candidature complet ;
3. Se présenter avec un seul sac (ou une valise) de voyage ;
4. Prévoir le matériel individuel de toilette et de lessive ;
5. Un survêtement, une tenue ainsi que des chaussures de sport ;
6. Se munir du carnet de santé individuel ;
7. Se munir d'un ordinateur (pour les ingénieurs de conception en topographie).

**Le Directeur Général de l'Agence Faso Mèbo**



**Commandant Zoodnoma Ahmed SAKANDE**